

IDENTIFICATION

Section : Droit

Intitulé de l'UE : Droit de la jeunesse

Code de référence : 713706U32D1

Nombre de périodes : 36

Nombre de crédits ECTS : 3

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :

Capacités

à partir de situations caractérisées par des problèmes juridiques standards et dans le respect des consignes données,

identifier la ou les sources de droit applicable(s) en Belgique ;

déterminer la juridiction compétente pour en connaître ;

effectuer une recherche en fonction des trois sources du droit : législation et réglementation, doctrine, jurisprudence ;

trier, de sélectionner les informations juridiques pertinentes, et d'en donner une synthèse ;

présenter un fonds documentaire juridique de base ;

face à des situations courantes issues de la vie professionnelle, fournies par le chargé de cours,

dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques, en utilisant un vocabulaire précis et nuancé, en respectant les principes de lisibilité rédactionnelle,

à l'aide d'ouvrages et de documents de référence,

produire un résumé adapté au destinataire et un commentaire critique ;

déterminer les outils et les méthodes de communication les plus appropriés aux situations et au public cible ;

concevoir et de structurer une présentation orale adaptée au public cible ;

justifier les choix opérés ;

porter un regard réflexif sur sa propre manière de communiquer ;

compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les personnes et la famille, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante ;

prévenir les litiges qui y sont relatifs ;

structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence ;

compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante ;

prévenir les litiges qui y sont relatifs ;

structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence ;

Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UE suivantes : Introduction au droit, Techniques de communication professionnelle appliquée aux métiers du droit, Droit civil (les personnes), Droit civil (les biens et obligations).

Finalités particulières :

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

d'appréhender les dispositions juridiques les plus significatives relatives à la protection et à l'aide à la jeunesse tant au niveau national qu'international ;

de situer le champ possible de son intervention dans des situations conflictuelles relevant du droit de la jeunesse.

Contenu du cours :

Le cours visera d'abord à permettre aux étudiants de bien faire la **différence** entre la prévention, l'aide des différents acteurs en droit de la jeunesse. A cet égard, le Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la jeunesse sera analysé ainsi que la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en compte et à la réparation du dommage causé par ce fait. L'accent sera mis au travers de différentes activités sur l'intervention de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse feront l'objet de débats.

Bibliographie :

1. LEGISLATION

Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950, <https://www.echr.coe.int/docur>

Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, <https://www.ohchr.org>

Code d'instruction criminelle du 17 novembre 1808, *Bull. Off.*, 27 novembre 1808.

Loi du 15 mai 1912 sur la protection de l'enfance, *M.B.*, 27 mai 1912.

Loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis ce fait, *M.B.*, 15 avril 1965.

Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, *M.B.*, 15 août 1980.

Décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, *M.B.*, 12 juin 1991.

Constitution coordonnée du 17 février 1994, *M.B.*, 17 février 1994.

Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de

Loi du 7 février 2024 portant le livre 6 « La responsabilité extracontractuelle » du Code civil *M.B.*, 1^{er} juillet

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 1997, fixant le code de déontologie de l'aide à la jeunesse, *M.B.*, 15 octobre 1997.

2. JURISPRUDENCE

Arrêt de la Cour Constitutionnelle du 24 octobre 2019,

<https://droitdelajeunesse.be/onewebmedia/documents/actualit%C3%A9/Cour%20Const%20ARR.%2020191024>

3. DOCTRINE

CARPENT, L., DELPLANCHE, F., RESSORT, L. « *L'aide à la jeunesse en question(s) 92 questions réponses* »

DE TERWANGNE, Amaury,

<https://droitdelajeunesse.be/onewebmedia/documents/Communaut%C3%A9%20fran%C3%A7aise%2020191015>

PREUMONT, M. , « *Mémento du droit de la jeunesse* », Wolters Kluwer, 2019.

4. DIVERS

Rapports d'activités 2019-2020 (Covid-19) du Délégué Général Aux droits de l'Enfant, p.13.

Reper'aj d'octobre 2018.

Service Etudes et Action politique de la Ligue des familles, « L'AIDE A LA JEUNESSE : LES NOUVEAUTES
LA PREVENTION DEL'AIDE A LA JEUNESSE ET DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE DU 18 JANVIER 20
Reper'AJ de janvier 2025, p. 12.

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Roman Catherine

METHODOLOGIE

Cours magistral avec interactivité des étudiants
Exercices réalisés seul ou en groupe
Illustration de la matière par des cas de jurisprudence et des vidéos vus en classe
Intervenante extérieure si possibilité de venir

SUPPORTS

Le code pour l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer année en cours.

Sur Moodle :

Notes de cours

Exercices pratiques

Vidéos et podcasts

Intervenant extérieur selon les disponibilités

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Modes d'évaluation

Une évaluation certificatives écrite.

Acquis d'apprentissage :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à au moins une situation issue de la vie professionnelle mettant en jeu des problématiques relevant des champs d'application du droit de la jeunesse, en disposant de la documentation ad hoc,

de construire une analyse de la situation à la lumière des sources législatives, jurisprudentielles et doctrinales ;

de commenter les dispositions légales applicables en lien avec cette situation ;

de proposer une ou des pistes de solution.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;

niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;

niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;

niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

UTILISATION DE L'IA

L'usage de l'IA est interdit tant lors de la résolution des exercices en classe que lors des évaluations certificatives.